

SALAIRES, POSTES, EFFECTIFS : L'ÉDUCATION EN BERNE À PARIS

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION PARIS AU CTA DU 21 NOVEMBRE 2022

Ce comité technique académique de rentrée va dresser un bilan particulièrement accablant de l'évolution des effectifs dans le 1er degré et dans le 2d degré. Quand on compare cette désertion de Paris intra muros avec les hausses d'effectifs dans les départements de la grande couronne, les causes sautent aux yeux : les familles avec enfants n'ont plus les moyens de vivre dans une ville où les loyers et les prix ne cessent d'augmenter, les personnels qui tentent désespérément de quitter l'académie mais qui y restent coincé·es en savent quelque chose...

Les conséquences pour les écoles et les établissements se feront durement sentir dès la rentrée prochaine car, du côté des postes, les mesures prévues par le budget 2023 sont claires : 2000 suppressions de postes d'enseignant·es sont prévues pour septembre 2023, dont 1000 dans le premier degré public et 500 dans le second degré public. Alors qu'on aurait pu espérer que la saignée s'arrête dans les collèges et les lycées après plusieurs années d'austérité (depuis 2017, 8500 postes ont été supprimés), on constate donc que le gouvernement se refuse à toute réduction des effectifs par classe dans le second degré.

Dans le premier degré, l'occasion est manquée de poursuivre les efforts pour diminuer le nombre d'élèves par classe, clef de la réussite et de l'épanouissement des enfants. Malgré les dédoublements décidés au cours des dernières années en éducation prioritaire, la France reste en effet en queue de peloton des pays de l'OCDE.

Mais, pour l'heure, à l'exception notable des lycées menacés d'une incompréhensible et violente fermeture à la rentrée 2023 et des lycées désignés pour accueillir les formations ainsi transférées, ce ne sont pas pas encore les mesures de carte scolaire qui inquiètent les personnels. Ce qui préoccupe les travailleurs et travailleuses de l'éducation, comme l'ensemble des travailleurs et travailleuses, des retraité·es ou des privé·es d'emploi, c'est l'augmentation effarante des prix, qui touche encore plus durement les plus précaires d'entre nous.

Le mardi 15 novembre, l'Insee annonçait en effet que les prix à la consommation avaient augmenté de 6,2 % entre octobre 2021 et octobre 2022. Il faut remonter à juin 1985 pour retrouver une telle augmentation puisque les prix avaient alors connu une augmentation de 6,4 % sur un an. Pour les agent·es de la Fonction publique, la situation n'a cependant rien à voir car, pour toute compensation à cette inflation record, c'est une maigre augmentation de 3,5 % du point d'indice qui a été mise en œuvre après 12 ans de quasi-stagnation. Dans les années 80, le point

d'indice augmentait régulièrement et avait progressé de 5 % sur un an pour compenser l'augmentation des prix.

Ce blocage des salaires a un effet direct sur le recrutement et après les résultats catastrophiques des concours de la session 2022, on peut s'attendre à une nouvelle crise pour la rentrée 2023 si on en croit la décision prise par le ministère d'allonger la période d'inscription aux concours.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets pour le recrutement des AESH et on ne peut pas s'étonner qu'un métier aussi peu considéré, qui maintient des personnels sous le seuil de pauvreté, attire aussi peu de candidat·es. Il est plus que jamais urgent que le ministère prenne la mesure de la catastrophe à venir pour le service public d'éducation et pour l'école inclusive si rien n'est fait pour enrayer cette spirale d'appauvrissement.

Mais le gouvernement semble avoir d'autres priorités et la circulaire du ministère de l'Intérieur relative à l'exécution des obligations de quitter le territoire français, au renforcement des capacités de rétention et à l'exclusion de plusieurs prestations sociales risque d'avoir des conséquences terribles sur de nombreuses familles dont les enfants sont scolarisé·es dans nos écoles et nos établissements. On peut imaginer le nombre de drames humains que va provoquer la consigne de prononcer systématiquement une OQTF à l'encontre de toute personne en situation dite « irrégulière ». Notre syndicat continuera sans relâche à dénoncer cette chasse aux personnes dites sans-papiers et à se battre pour la liberté de circulation et d'installation et pour le droit à la scolarisation des adolescent·es qualifié·es de mineur·es isolé·es et des enfants de familles qui espèrent trouver en France une terre d'accueil.

Pour terminer sur un tout autre sujet, nous nous alarmons aujourd'hui de la préparation des élections professionnelles et, en particulier, de la distribution des notices de vote auprès des personnels. Les informations qui nous parviennent indiquent que des catégories entières de personnels (les personnels remplaçant·es, les agent·es non-titulaires mais aussi par exemple les personnels de la MLDS) n'ont jamais reçu leur notice de vote, ce qui crée une entrave certaine à l'exercice du droit de vote. De même, nous déplorons qu'aucune mesure volontariste ne soit prise pour que les AED soient correctement informé·es sur l'utilisation de leur messagerie professionnelle, indispensable pour voter.

Tou·tes les personnels doivent pouvoir se prononcer sur leur vision du service public d'éducation et, au-delà, sur leur vision de la société. Et c'est à l'administration qu'il revient de tout mettre en œuvre pour que la participation ne reste pas bloquée autour de 40 %, comme c'est malheureusement le cas depuis 2011 et la mise en place du vote électronique.